

Zeitschrift:	Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses
Herausgeber:	Alliance nationale de sociétés féminines suisses
Band:	11 (1923)
Heft:	164
Artikel:	Les femmes conseillères de paroisse
Autor:	Gueybaud, J.
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-257818

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 25.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

plusieurs de nos villes — à Genève en tout cas — avec ce texte : Femmes suisses, comment voteriez-vous le 3 juin ? — OUI

Il y a là une levée de boucliers féminins qu'il est important de relever, aussi bien du point de vue antialcoolique et social que du point de vue suffragiste.

IN MEMORIAM

M^{me} LINA ERNI

C'est avec un très vif chagrin que nous avons appris le décès survenu à Zurich, le 12 mai dernier, de M^{me} Lina Erni, ex-présidente de l'*Union für Frauenbestrebungen*, et que sa bonté souriante, sa large compréhension, son attachement à notre cause, sa modestie délicate avaient fait apprécier bien au delà des milieux féministes de son canton.

Nous eussions aimé à retracer ici la carrière si pleine et si dévouée de M^{me} Erni, mais elle-même ayant désiré que l'on ne parlât pas d'elle à ce point de vue sur sa tombe, nous ne pouvons que nous incliner devant ce vœu. Mais ce à quoi nous tenons essentiellement, c'est-à-dire à sa famille, à sa sœur, à ses nièces en particulier, le chagrin très personnel que nous éprouvons et qui est partagé, nous le savons, par toutes celles de nos lectrices qui l'ont connue, et à les assurer de tout cœur de notre très chaude sympathie.

E. Gd.

Les femmes conseillères de paroisse.

Nos lecteurs n'ont pas oublié que les 5 et 7 avril dernier, les électeurs et électrices de l'Eglise nationale protestante de Genève ont adopté à une forte majorité une révision constitutionnelle reconnaissant aux femmes le droit d'éligibilité dans les Conseils de paroisse de cette Eglise. Ces Conseils de paroisse arrivant précisément au terme de leur mandat à ce moment-là, des femmes ont pu aussi être portées comme candidates sur les listes présentées aux électeurs et aux électrices, et les résultats de ces élections, qui ont eu lieu les 5 et 6 mai, peuvent être considérés comme des plus satisfaisants, surtout pour un début.

En effet, 36 femmes ont été élues conseillères de paroisse, et 15 ont été élues suppléantes, et cela avec de beaux chiffres de voix pour quelques-unes. Nous notons, par exemple, que, dans la paroisse de St-Pierre, M^{me} Amélie Gampert et M^{me} Félix-Veillon (deux abonnées du *Mouvement*) ont passé avec 193 voix chacune, alors que le premier élu, un homme, en a réuni 197. Aux Pâquis, M^{me} Forget a passé avec 152 voix, le premier élu en groupant 154; à Genthod, M^{me} Edmond Odier et Victor Gautier ont passé en deuxième et troisième rang avec 64 et 63 voix, le premier élu masculin en ayant réuni 66; à Lancy, M^{me} Albrecht-Duchêne a passé en tête de liste, ainsi que M^{me} Brocher-Ramu, à Vandœuvres; à Pregny, M^{me} Haasis et M^{me} Ernest Hentsch ont obtenu 85 voix chacune, soit une de moins seulement que le premier élu; à Cologny, M^{me} Anisensel a passé deuxième sur six conseillers élus, etc., etc. Les suppléantes ont aussi remporté de beaux succès dans quelques paroisses. Dans d'autres, il est vrai, les femmes ont passé en queue de liste, ou se sont classées avant-dernières, mais avec en somme peu de voix de différence avec leurs concurrents masculins. Enfin, 4 paroisses seulement sur 25 n'ont pas élu de femmes dans les Conseils de paroisse, ce qui est assurément une proportion minime pour la première fois que s'appliquait cette réforme.

Quant à la participation au scrutin, si elle a été faible, elle a cependant été plus forte de la part des femmes que de celle des

hommes : sur 10,792 électeurs et 7.192 électrices inscrits, ont voté 1246 hommes et 1287 femmes, ce qui représente un pourcentage de 11,5% pour les hommes et de 17,9% pour les femmes. Tuée la légende que les femmes se servent moins que les hommes des droits déjà acquis ! et si nous eussions souhaité qu'un beaucoup plus grand nombre d'électeurs des deux sexes marchât au scrutin des 5 et 6 mai, nous pouvons cependant nous déclarer très satisfaites de cette constatation.

Car, indépendamment de l'intérêt manifesté par les femmes pour l'Eglise à laquelle elles appartiennent, nous voyons aussi là pour elles une précieuse école d'initiation civique. Habitude prise de penser à la chose publique et de lui faire sa part dans les préoccupations trop souvent bornées chez les femmes aux questions d'ordre professionnel ou familial, et par conséquent élargissement d'horizon, sentiment de responsabilité vis-à-vis de la collectivité. Habitude prise aussi d'autre part du maniement d'une élection, avec les exigences de précision et de régularité qu'elle comporte : l'Eglise de Genève a en effet conservé, malgré sa séparation d'avec l'Etat, le même système exactement pour les élections et les votations et leur dépouillement que lorsqu'elle constituait un organe officiel, et l'heureuse décision prise, il y a quelques années, par le Consistoire, d'appeler des femmes à faire partie des bureaux électoraux a déjà permis à nombre d'entre elles de connaître et de comprendre un mécanisme qui ne les effrayera plus lorsqu'elles seront des citoyennes jouissant de tous leurs droits.

Une dernière statistique : sur les 51 élues (titulaires et suppléantes) 11 sont des abonnées de notre journal. Souhaitant que les 40 autres le deviennent prochainement, nous adressons tout spécialement à ces amies nos plus chaudes félicitations.

J. GUEYBAUD.

CORRESPONDANCE

On nous écrit :

L'article sur *le jardinage, carrière féminine*, paru dans le numéro du 10 avril du *Mouvement Féministe*, aura été remarqué par toutes les personnes s'intéressant à cette question. Tout ce que l'on y dit sur la culture maraîchère, source de revenus, est très juste et devra être longuement médité par des jeunes filles désirant faire des études horticoles.

Pour faire suite à cet article, parfaitement exact en tant qu'il s'adresse à des jeunes filles ne pouvant faire aucun sacrifice important en vue de leurs études, je voudrais dire quelques mots des débouchés qu'offre actuellement à ses élèves sortantes diplômées l'Ecole horticole de la Corbière. La direction de l'Ecole place actuellement en maison bourgeoise, soit en France, soit en Suisse, toutes les élèves qui le désirent, et je ne puis assez répéter qu'elle reçoit beaucoup plus de demandes qu'elle n'a d'élèves à placer.

Les jeunes jardinières sont engagées à l'année, font partie de la famille pour laquelle elles travaillent, ont un mois ou six semaines de vacances en hiver, sont logées et nourries et reçoivent les gages que comportent leurs études. A mesure qu'elles acquerront plus d'expériences

Un sommeil agité

réulte bien souvent d'une mauvaise digestion.

Une tasse d'Ovomaltine prise le soir fortifie et calme les nerfs tout en ne fatiguant pas l'estomac.

En vente partout en boîtes de Fr. 2.75 et 5.—

Dr. A. WANDER S. A., BERNE

